

Compte rendu de la séance du 12 avril 2024

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc VIGNAU

Ordre du jour:

- 1°) - Compte-rendu séance du 22 Mars 2024
- 2°) - Budgets Primitifs 2024 :
 - Budget principal
 - Budget lotissement La Coustète
- 3°) - Budget 2024 : Décision en matière de Taux des Contributions Directes
- 4°) - Tableau des Effectifs
- 5°) - Questions diverses

Délibérations du conseil:

Budget Principal - Budget Primitif 2024 (DE 2024 019)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 475 594.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 475 594.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	270 639.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	127 000.00
65	Autres charges de gestion courante	367 811.00
66	Charges financières	19 000.00
023	Virement à la section d'investissement	134 690.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 296.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		939 436.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	12 360.00
73	Impôts et taxes	487 814.00
74	Dotations et participations	121 910.00
75	Autres produits de gestion courante	148 249.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 296.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	144 707.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		939 436.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	11 238.00
21	Immobilisations corporelles	432 624.00
16	Emprunts et dettes assimilées	72 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 296.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		536 158.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	282 758.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 262.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
27	Autres immobilisations financières	30 473.00
021	Virement de la section de fonctionnement	134 690.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 296.00
001	Solde d'exécution section investissement	45 879.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		536 158.00

ADOpte A LA MAJORITE

Budget Lotissement La Coustète - Budget Primitif 2024 (DE 2024 020)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2024 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 90 645.00 Euros

En dépenses à la somme de : 90 645.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 450.00
65	Autres charges de gestion courante	28 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 172.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	30 473.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

ADOpte A LA MAJORITE

Budget 2024 : Décision en matière de Taux des Contributions Directes (DE 2024 021)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour le budget de l'exercice 2024 les taux de contributions directes de l'année précédente, à savoir :

Taxe Foncière (Bâti) : 29,67 %
Taxe Foncière (Non Bâti) : 60,04 %
Taxe Habitation : 8,69%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – adopte le rapport présenté,

2°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire,

3°) – décide de reconduire pour le budget de l'exercice 2024 les taux de contributions directes de l'année précédente comme indiqué ci-dessus.

Tableau des Effectifs (DE 2024 022)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 à L.313-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

1. **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er janvier 2024, établi comme suit

Filière Administrative		
Grade ou Emploi	Effectif	Type Contrat
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	Titulaire
Adjoint Administratif	1	Non titulaire
Filière Technique		
Grade ou Emploi	Effectif	Type Contrat
Adjoint Technique	2	Titulaire

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Jean-Luc VIGNAU

Le Maire
Jean-Louis CAZAUBON